

n° de FA	Intitulé de la FA	Priorité	Maître d'ouvrage	Estimation coût (€ HT)	2017	2018	2019	Total 1ere phase	Commentaires	Financements									
										MOA	AE RMC	Rég	Dép 07	Dép 26	Etat - Fond Barnier				
<b>Objectif C1 : Limiter le risque inondation par débordement des cours d'eau - Mettre en œuvre une politique globale de prévention et de gestion des crues</b>																			
<b>Actions générales à tous les bassins versants</b>																			
C1.1	Sensibilisation de la population, mise en place de moyens de communication	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	15 000		3 000	3 000	6 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	50%	3 000	0%		0	Non Eligible	0	Non Eligible	50%	3 000
C1.2	Sensibilisation auprès des scolaires, écoles, collèges, lycées - faire émerger une culture du risque	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	31 000	10 000	10 000	11 000	31 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	50%	15 500	0%		0	Non Eligible	0	Non Eligible	50%	15 500
C1.3	Sensibilisation auprès des élus et techniciens des communes et intercommunalités	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	7 600		3 000	3 000	6 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	50%	3 000	0%		0	Non Eligible	0	Non Eligible	50%	3 000
C1.4	Mise en place de repères de crues	1	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	10 000		10 000	0	10 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	50%	5 000	0%		0	Non Eligible	0	Non Eligible	50%	5 000
C1.5	Réalisation révision et diffusion des DICRIM	1	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	25 000		7 500	7 500	15 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	50%	7 500	0%		0	Non Eligible	0	Non Eligible	50%	7 500
C1.6	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'alerte local de crue et mise en œuvre sur les bassins prioritaires de la Veune et de la Bouterne	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	100 000		80 000	20 000	100 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	50%	50 000	0%		0	Non Eligible	0	Non Eligible	50%	50 000
C1.7	Améliorer l'alerte et la gestion de crise via la réalisation et la révision des PCS – volet spécifique et adapté sur le risque inondation	1	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	37 500		10 000	10 000	20 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	100%	20 000	0%		0	Non Eligible	0	Non Eligible	0%	0
C1.8	Réalisation des diagnostics de vulnérabilité – habitations, entreprises et bâtiments publics du territoire	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	67 500		20 000	20 000	40 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	50%	20 000	0%		0	Non Eligible	0	Non Eligible	50%	20 000
C1.9	Réalisation des diagnostics de sureté d'ouvrages hydrauliques (digues) de la Veune, la Bouterne et la Rionne	1	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	90 000		20 000	20 000	40 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	100%	40 000	0%		0	Non concerné	0	Non Eligible	0%	0
<b>Actions spécifiques au bassin versant de la BOUTERNE</b>																			
C1.10	Favoriser le ralentissement des écoulements : aménagement de la Bouterne à Tain l'Hermitage et Mercuriol	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	2 000 000		200 000	1 800 000	0	2017-2019 appel à projets GEMAPI cf action D5-5 avec le secteur 4 compris			920 745		0	Non Concerné		Eligible Ralentissement dynamique (à l'étude projets max 25% sur commune rurale Mercuriol)	40%	800 000
C1.11	Favoriser le ralentissement des écoulements sur le bassin versant de la Bouterne : aménagement de la Burge affluent de la Bouterne	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	850 000		40 000	40 000	80 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	60%	48 000	0%		0	Non Concerné		Eligible Ralentissement dynamique (à l'étude projets max 25% sur commune rurale Mercuriol)	40%	32 000
C1.12	Favoriser le ralentissement des écoulements sur le bassin versant de la Bouterne : aménagement en sortie du bassin écrêteur n°1 sur Chantemerle les Blés	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	55 000	55 000			55 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	60%	33 000	0%		0	Non Concerné		Eligible Ralentissement dynamique (à l'étude projets max 25%)	40%	22 000
<b>Actions spécifiques aux PETITS AFFLUENTS DU RHÔNE - RIVE GAUCHE</b>																			
C1.13	Favoriser le ralentissement des écoulements sur le bassin versant de la Rionne (petits aff du Rhône RG) : aménagement de la Rionne à Erôme	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	650 000	30 000	30 000	590 000	650 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	60%	390 000	0%		0	Non Concerné		Eligible Ralentissement dynamique (à l'étude projets max 25% sur commune rurale Erôme)	40%	260 000
C1.14	Opération de restauration du fonctionnement naturel du ruisseau de Servas (aff du Rhône rive gauche), détourné et busé lors des travaux du Rhône.	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	PM				0	dans le cadre du PAPI sur 6 ans Double objectif hydraulique et renaturation : cf action D2-2					0	Non Concerné				
C1.15	Favoriser le ralentissement des écoulements - aménagements du Torras	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	228 000		114 000	114 000	228 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	60%	136 800	0%		0	Non Concerné		Eligible Ralentissement dynamique (à l'étude projets max 25% commune rural Larnage)	40%	91 200

n° de FA	Intitulé de la FA	Priorité	Maître d'ouvrage	Estimation coût (€ HT)	2017	2018	2019	Total 1ere phase	Commentaires	Financements									
										MOA	AE RMC	Rég	Dép 07	Dép 26	Etat - Fond Barnier				
<b>Actions spécifiques aux PETITS AFFLUENTS DU RHÔNE - RIVE DROITE</b>																			
C1.16	Réduire le risque inondation de Soyons par les ruisseaux de Pierrelle, de l'Ardoise et de la Moulinette - études de faisabilité et aménagements (2ème phase)	2	CCRC	A définir lors de la 1ère phase				-					0	Non Eligible	0				
<b>Actions spécifiques au bassin versant de la VEAUNE</b>																			
C1.17	Favoriser le ralentissement des écoulements - aménagements de la Veauene et du Merdarioux	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	4 370 000		100 000	4 270 000	4 370 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans dont 500 000 € de travaux de renaturation inscrits dans l'action D2-6 : 250 000€ inscrits dans contrat vert et bleu (en 2019) + 250 000€ contrat de territoire (2ème phase)	60%	2 622 000	0%			0	Non Concerné	Eligible Ralentissement dynamique (à l'étude projets max sur la commune rurale 25%)	40%	1 748 000
<b>Actions spécifiques au bassin versant du MIALAN</b>																			
C1.18	Préserver des zones d'expansion des crues - commune de Saint Péray (2ème phase)	2	CCRC	-									0	Non Eligible	0				
<b>Actions spécifiques au bassin versant du DOUX</b>																			
C1.19	Restaurer les digues de Tournon-sur-Rhône et St Jean de Muzols - PSR Doux aval	2	communes de Tournon-sur-Rhône et St Jean de Muzols // Communauté d'agglomération HT-H-PSF	3 500 000		3 500 000		3 500 000	dans le cadre du PSR Doux aval	60%	2 100 000	0%			0	Non Eligible		40%	1 400 000
<b>Sous-total C1</b>				<b>12 036 600</b>				<b>9 151 000</b>											
<b>Objectif C2 : Limiter les eaux de ruissellement - Améliorer la gestion des eaux pluviales par une approche à l'échelle du bassin versant</b>																			
C2.1	Réaliser une étude globale sur les ruissellements à l'échelle des bassins versants Veauene, Bouterne et des petits affluents du Rhône	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF	100 000		100 000		100 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	50%	50 000	0%			0	Non Eligible		50%	50 000
<b>Actions spécifiques aux PETITS AFFLUENTS DU RHÔNE - RIVE DROITE</b>																			
C2.2	Réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur la commune de Saint Jean de Muzols	2	commune de Saint Jean de Muzols	53 500	53 500			53 500	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	100%	53 500	0%	0		0	Non Eligible		A définir	
C2.3	Réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales St Péray - 2ème phase	2	CCRC	40 000				0			0			0	Non Eligible			0	
C2.4	Réaliser les travaux issus du schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur la commune de Tournon-sur-Rhône	2	commune de Tournon sur Rhône	440 000			110 000	110 000		100%	110 000				0	Non Eligible			0
C2.5	Limiter l'impact des écoulements en zone urbanisée - ruisseau des Palets (petit affluent rive droite du Rhône à St Jean de Muzols)	2	commune de Saint Jean de Muzols	200 000			200 000	200 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	100%	200 000	0%			0	Non Eligible			A définir
C2.6	Favoriser le ralentissement des ruissellements et gérer le transit sédimentaire des petits affluents du Rhône rive droite commune de Cornas	2	commune de Cornas / CCRC	135 000		135 000		135 000		100%	135 000	0%			0	Non Eligible			0
<b>Actions spécifiques au bassin versant de la BOUTERNE</b>																			
C2.7	Favoriser le ralentissement des ruissellements sur Mercuriol quartier les Audouards (BV de la Burge)	2	commune de Mercuriol Veauenes	630 000				630 000	dans le cadre du PAPI sur 6 ans	100%	630 000				0	Non concerné			A définir
<b>Actions spécifiques au bassin versant du MIALAN</b>																			
C2.8	Favoriser le ralentissement des ruissellements et des sédiments sur les petits affluents du Mialan - Mise en place de pièges à sédiments (2ème phase)	2	CCRC	-										0	Non Eligible	0			
<b>Sous-total C2</b>				<b>1 598 500</b>				<b>1 228 500</b>											
<b>Objectif C3 : Limiter l'érosion (des versants) par le ruissellement</b>																			
C3.1	Réduire les érosions de sols - Animer une réflexion auprès des agriculteurs autour des changements de pratiques culturales 2ème phase	2		-										0		0			
C3.2	Réduire le ruissellement et l'érosion des versants - Animer une réflexion auprès des viticulteurs sur l'impact des défrichements pour	2	Communauté d'agglomération HT-H-PSF et CCRC - Chambres d'agriculture + Syndicats viticoles	PM										0		0			
<b>Sous-total C3</b>				<b>-</b>				<b>10 379 500</b>			<b>6 672 300</b>	<b>26 750</b>							<b>3 707 200</b>